

Nom :
Prénom :
Classe :

Ce que la publicité peut dire ou pas



La publicité doit respecter un certain nombre de règles pour être autorisée par les organismes de contrôle à être diffusée auprès du grand public.

• Refusée/acceptée

Tu vas découvrir des duos de publicité : la première a été refusée, la seconde est une adaptation de la première pour pouvoir être finalement acceptée.

Observe-les bien et explique, à ton avis, pourquoi la première publicité a été rejetée. Quelle erreur ou quel excès a-t-elle commis ?

Discute avec les élèves de ton groupe pour enrichir tes observations et compléter ou revoir ton analyse.

Tu peux t'aider des rubriques qui figurent à la fin de cette fiche pour expliquer la raison du rejet de chaque publicité.

1. Premier duo :

Refusée



Acceptée



Pourquoi la première publicité a-t-elle été refusée ?

.....
.....
.....
.....
.....

2. Deuxième duo :

Refusée



Acceptée



Pourquoi la première publicité a-t-elle été refusée ?

.....

.....

.....

.....

.....

3. Troisième duo :

Refusée



Acceptée



Pourquoi la première publicité a-t-elle été refusée ?

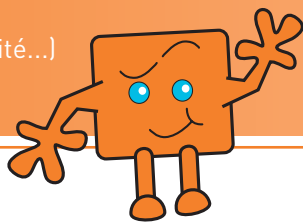
.....

.....

.....

.....

.....



Nom :

Prénom :

Classe :

4. Quatrième duo :

Refusée



Acceptée



Pourquoi la première publicité a-t-elle été refusée ?

.....

.....

.....

.....

5. Cinquième duo :

Refusée



Acceptée



Pourquoi la première publicité a-t-elle été refusée ?

.....

.....

.....

6. Sixième duo :

Refusée



À toi de jouer
et de créer
la version acceptée
de cette publicité.



Pour ta version de la publicité acceptée, tu peux choisir d'écrire un spot⁽¹⁾ radio ou un script⁽²⁾ de film télé. Tu peux aussi construire le story-board⁽³⁾ du film télé.

⁽¹⁾ Le spot radio : les dialogues avec le slogan et les informations sur le produit en fin de séquence.

⁽²⁾ Le scénario avec les commentaires de réalisation.

⁽³⁾ Des vignettes comme une bande dessinée qui résument les principales scènes du film. Sous les vignettes sont inscrits les dialogues ou les descriptions.

Acceptée



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Motifs de rejet d'une publicité par l'ARPP :

- non-observation des règles de sécurité
- non-observation des règles d'hygiène
- ignorance des principes de l'équilibre alimentaire
- non-respect de l'environnement
- consommation excessive d'un produit
- informations insuffisantes sur la réelle composition d'un produit
- promesse trompeuse sur la qualité d'un produit, ou sur les résultats
- représentation irrespectueuse de la personne : la situation laisse penser qu'elle est inférieure, idiote, ou prête à croire n'importe quoi
- une attitude grossière, agressive ou violente

Egalement téléchargeable sur www.pubmalin.fr

